



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du jeudi 10 juillet 2025 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : **26**

Date de la convocation :
3 juillet 2025

**Délibération n° DCM25-07-10P2
Finances – Attribution d'une subvention
exceptionnelle à l'association Espoir SLA**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Jean-Marie Sabatier, *Premier Adjoint, Président de la séance,*

Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecave, Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjoint,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, M. Patrick Javourey, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, M. Stéphane Garcia, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, M. Jean Garcia, M. Franck Rugani, M. Salvador Ruiz, *Conseillers municipaux,*

Absents :

M. Gérard Bessière, Mme Louise Jaber, Mme Marie Passieux, Mme Paquita Médiani, Mme Claude Blahon-Poncé, Mme Claudine Soulairac, M. Laurent Dô et M. Michel Vullierme

Procurations :

M. Gérard Bessière à M. Jean-Marie Sabatier

Mme Louise Jaber à M. Georges Elnecave

Mme Marie Passieux à M. Franck Rugani

Mme Claudine Soulairac à M. Salvador Ruiz

M. Laurent Dô à M. Patrick Javourey

Rapporteur : Mme Isabelle Le Goff

Depuis 3 ans, la Commune est partenaire de l'association Espoir SLA pour l'organisation du « Clermont l'Hérault Urban Trail » (dit CHUT).

Au-delà de l'événement sportif reconnu, qui rassemble chaque année plusieurs centaines de participants, cette manifestation porte une dimension solidaire importante : les bénéfices sont reversés en soutien aux familles touchées par la maladie de Charcot.

Dans le cadre de cette collaboration, et afin de soutenir l'association dans l'organisation de la course intitulée « Les Tout-Petits », spécialement destinée aux jeunes coureurs en herbe, il est envisagé d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

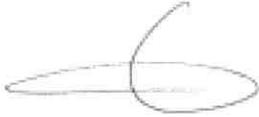
- d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'association Espoir SLA,
- d'autoriser M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte relatif à l'objet de la présente délibération.

Ce point a reçu un avis favorable unanime de la commission Ressources et moyens réunie le 24 juin 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'association Espoir SLA,
AUTORISE M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte relatif à l'objet
de la présente délibération.

Secrétaire de séance,



Michaël DELTOUR

Premier Adjoint et président de séance,



Jean-Marie SABATIER